

La microfinance en Inde : données chiffrées et zoom sur les Self-Help Groups

BIM – 06 Décembre 2005
Cyril Fouillet

Avec plus de 10% du montant total des crédits échangés par le secteur bancaire organisé dans 5 districts indiens pour l'année financière 2003-2004, 580 millions d'euros de crédits octroyés pour cette même année, plus de 3 000 Organisations Non Gouvernementales (ONGs) opérant dans ce secteur, la microfinance indienne a changé d'échelle. Ce BIM se propose de faire le point sur quelques éléments du secteur microfinancier indien et notamment sur le mouvement des Self-Help Groups (SHGs).

La demande

En Inde, environ 3 personnes sur 4 vivent en zone rurale. Dans ces campagnes, l'agriculture et les activités qui lui sont attachées constituent les sources de revenus pour près des deux tiers de la population. Cependant, malgré la nationalisation de 14 banques majeures en 1969, la création de la banque Nationale pour le Développement Rural et Agricole (Nabard), une banque faîtière, en 1982 et le lancement de nombreux programmes gouvernementaux (Ramnachandran et Swaminathan, 2005) la demande en financement de l'agriculture et du monde rural en général reste peu servie par les institutions de crédits du secteur organisé (encore appelé secteur formel¹). Pour les populations rurales, les principales sources de financement sont constituées par les prêteurs privés, les proches, les propriétaires terriens, *shopkeepers*, *chit-fund*, *nidhis*, etc. (Annexe 1).

En Inde, seulement 35,5% des ménages possèdent un compte bancaire, 30,1% en zone rurale et 49,5% en zone urbaine (Census of India, 2001). La demande potentielle de services microfinanciers peut être estimée dans une fourchette comprise entre 290 millions, nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, et 650 millions, nombre de personnes n'ayant pas accès à un compte bancaire (Fouillet et Palier, 2004 : 215).

La situation est pourtant très loin d'être homogène. Lorsque l'on s'attarde sur la distribution spatiale de ce phénomène, il est possible de remarquer de fortes disparités entre les régions (Fig. 1). Alors que plus de la moitié des foyers des Etats du Kerala, de l'Uttaranchal et de l'Himachal Pradesh possèdent un compte bancaire, ils sont moins de 25% dans les Etats du Tamil Nadu, de l'Orissa, du Bihar et moins de 10% pour l'Etat de Manipur.

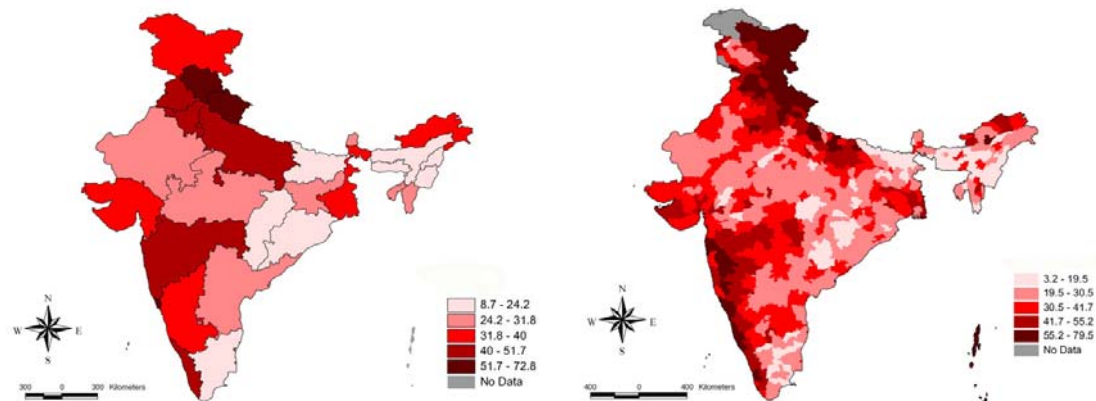
Nous remarquons également des disparités intra régionales. Dans l'Etat du Tamil Nadu, les variations vont du simple au double si on exclut les données pour Chennai, la capitale de l'Etat, où le taux de foyers disposant d'un compte bancaire atteint 40%. Les district de Perambalur et Tiruchchirappali présentent des taux proches de 30% alors qu'ils sont de 15% pour Theni et Salem (zones enclavées). Ces disparités s'expriment également dans la distinction entre zone rurale et urbaine. Dans l'Etat de Jharkhand au nord-est de l'Inde, alors que le taux de bancarisation est de 30% pour l'ensemble du territoire, on passe de 21% en zone rurale à 62% en milieu urbain.

¹ La finance formelle est définie en opposition à la finance informelle qui peut être comprise comme les activités financières dont l'espace de fonctionnement est extérieur à celui des cadres institutionnels et réglementaires des services financiers ; la finance formelle regroupe les activités financières agissant dans ce dernier espace. Pour Adams : « *Au lieu d'une simple définition dichotomique, il sera sans doute plus utile d'imaginer un continuum de transactions financières allant de simples prêts consentis à des parents ou amis, jusqu'aux banques strictement réglementées par une banque centrale [...]* » (Adams et Fitchett, 1994 : 15).

Figure 1. Proportion par Etats et par districts des foyers disposant d'un compte bancaire (2001) (%) (Méthode des seuils naturels)

Fig. 1a. Proportion par Etats

Fig. 2a. Proportion par districts



Source : Fouillet Cyril, French Institute of Pondicherry, document interne.

Les statuts légaux des institutions indiennes

De nombreuses publications (Dasgupta, 2005 ; Guérin et Palier, 2004 ; Mohan, 2004 ; Fisher et Srinam, 2002 ; Satyamurti et Haokip, 2002 ; Nair, 2001 ; Basu Santonu, 1997) pointent du doigt l'absence d'une législation appropriée pour les organisations opérant des activités de microfinance.

Satyamurti et Haokip (2002), en analysant les différents statuts légaux disponibles en Inde, distinguent trois catégories d'acteurs en microfinance.

1) Les organisations de microfinance sans but lucratif comprenant :

- les *Societies* enregistrées sous *Societies Registration Act 1860* (LEAD à Trichy; ASSEFA à Chennai) ; Les *societies* et les *trust* composent les formes légales des ONGs indiennes.
- les *Public Trusts* enregistrés sous *Indian Trust Act, 1882* et *Public Trust Act, 1920* (ASA à Trichy) ;
- les *Non-Profit Companies* (NBFC) sans buts lucratifs enregistrés sous la Section 25 du *Companies Act, 1956* (Sangha Mitra à Bangalore) ;

2) Ensuite, nous avons les organisations de microfinance en mutuelle comprenant :

- Les *State Credit Cooperatives*; *National Credit Co-operatives*; *Urban Cooperative Bank*, régis par *Cooperatives Societies Act, 1965* (SEWA Bank à Ahmedabad) ;
- Les *Mutually aided Co-operatives Societies* (MACS) enregistrés sous l'APMACS, 1995 (Mahila Vikasa). Cette loi du 4 mai 1995 promulguée par le gouvernement d'Andhra Pradesh est un grand pas en avant pour la distribution du crédit en zone rurale. Avec ce statut légal, l'Etat redonne le droit aux membres des coopératives d'être propriétaires et d'exercer un plein contrôle sur une entreprise coopérative, ce qui n'était pas possible avec la *Cooperatives Societies Act* de 1965. Cette loi fait suite à un long mouvement en faveur d'un nouvel environnement pour les coopératives en Andhra Pradesh. Ce statut a été repris par les Etats du Rajasthan, Bihar, Gujarat, Madhya Pradesh et Karnataka (Reddy et Prakash, 2003) ;
- Ainsi que les SHGs en fédération ;

3) La troisième et dernière catégorie regroupe les organisations de microfinance à but lucratif avec :

- Les *Non Banking Financial Companies* (NBFC) enregistrées sous *Companies Act* de 1956 (*For-profit Companies*) (BASIX à Hyderabad, SHARE) ;
- Les *Local Area Bank* (LAB) créés en 1996 (KBS à Mahabubnagar) ;
- Et les banques fournissant entre autres des services de microfinance (State Bank of India, Indian Bank, ICICI bank).

Même si il n'existe pas encore de cadre bancaire spécifique au secteur microfinancier indien, la *Reserve Bank of India* (RBI) incite les banques à prêter aux SHGs ou aux ONGs liés aux SHGs. De plus, depuis 2000, le secteur de la microfinance est inclus dans les prêts du secteur prioritaire. La RBI impose en effet aux banques de diriger 40% de leur crédit net vers les secteurs prioritaires (18% au secteur agricole ; 12% petites et micro entreprises ; 10% hétérogènes dont la microfinance). D'autres mesures incitatives existent mais cette fois en faveur de la micro assurance. L'Autorité Indienne de Développement et de Régulation (IRDA) exige de la part des compagnies d'assurances de réaliser 15% de leurs transactions en zones rurales, et ainsi de collaborer avec des organisations de microfinance.

Selon les données d'une association indienne de lobbying pour la microfinance, Sa-Dhan (Association of Community Development Finance Institutions), nous savons que 80% des organisations opérant dans le champ de la microfinance en Inde le font sous le statut de *Society* ou de *Trust*, 10% sont des compagnies sous la section 25, 2% des coopératives, 2% des NBFC et 1% des LAB.

Donc, d'une part, nous trouvons les organisations de microfinance classées selon leurs statuts et de l'autre classées selon la méthodologie employée : en Inde, on repère principalement les SHGs (65%), le modèle de la Grameen (20%) ; les Joint Liability Groups (JLGs) avec 8% et le modèle du prêt individuel (7%). 78% de l'activité microfinancière et des clients se trouvent en zone rurale et 95% des clients sont des femmes.

Le modèle dominant : les Self-Help Groups

Suite aux réformes entreprises en 1991 par le gouvernement du Congrès organisant la libéralisation de l'économie indienne (Landy, 2001), et notamment aux recommandations du *Narsimham Committee Report* (1991), nous assistons au cours des années 90 à une contraction du réseau des banques rurales en Inde. De nouvelles méthodologies voient alors le jour pour faire face aux lacunes du financement des zones rurales. C'est dans ce contexte qu'émerge le *SHG Linkage Programme* lancé en 1992 par la Nabard. S'appuyant sur la méthodologie du SHG, les débuts de ce programme sont modestes avec une phase pilote de 500 groupes. L'année financière passée, plus de 500 000 groupes souscrivaient à un prêt.

Les SHGs sont des groupes d'épargnants et d'emprunteurs de moins de 20 personnes. La RBI autorise les transactions financières informelles dans des groupes ne dépassant pas 20 personnes ; au-delà, l'enregistrement des activités est obligatoire. Ces groupes sont basés sur un fonctionnement informel, une forme d'Association Rotative d'Epargne et de Crédit (AREC), de *chit-fund*, *chiti*, *bisi* ou tontine, mais avec un lien bancaire. Souvent mono castes, les SHGs ne peuvent prétendre à des crédits du secteur bancaire qu'après une période d'épargne d'environ 6 mois. Durant cette période, ces groupes doivent faire preuve entre autres de leur capacité à épargner régulièrement (Guérin et Palier, 2004).

Pour l'heure, il n'existe pas de publications statistiques officielles du secteur de la microfinance en Inde. Néanmoins, un organe public, la Nabard, fournit des données quant aux SHGs. Ces informations sont collectées par la RBI auprès de toutes les institutions financières.

Selon ces données (Nabard, 2003, 2004), le nombre de SHGs ayant disposé d'un crédit est passé de moins de 4 000 pour l'année financière 1995, à près de 82 000 en 1999 et près de 520 000 en 2004. Soit un rapport de 1 à 130 entre 1995 et 2004 et de 1 à 6 entre 1999 et 2004. Si l'on compte une moyenne de 17 membres par SHGs, c'est 8 840 000 foyers qui participaient à un SHG ayant reçu un prêt en 2003-2004, soit un peu plus de 7% des foyers non bancarisés. Si l'on émet l'hypothèse que tous les SHGs se trouvent en zone rurale, ce taux atteint 9%.

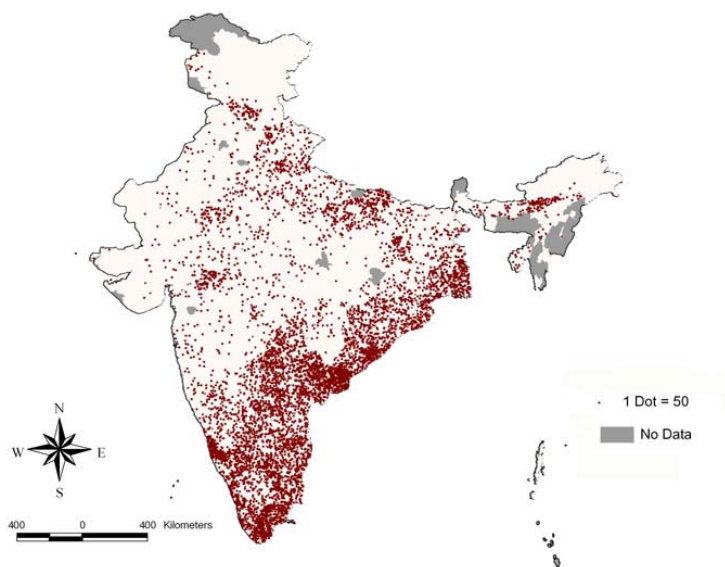
Il existe une grande disparité selon les régions au profit du sud qui compte les Etats de l'Andhra Pradesh, du Karnataka, du Kerala, du Tamil Nadu et des Territoires de Pondichéry (Fig. 2 et 3). Cette région regroupe à elle seule 58% des SHGs financés pour l'année financière 2003-2004 et près de 80% du montant total des prêts distribués. En 2000, les régions du sud représentaient 67% du nombre des SHGs et 78% des crédits distribués. Cette situation s'explique principalement par l'existence d'un grand nombre d'ONGs dans les Etats du sud. Les régions pauvres comme le nord-est, l'est et le centre, des zones privées d'accès au crédit, comptaient pour 0,2, 4,1 et 6,9% du nombre des SHGs respectivement en 2000, et 2,3, 18,6 et 12,6% pour l'année financière 2003-2004.

Avec plus de 100 000 SHGs (104 238) financés entre mars 2003 et mars 2004, l'Andhra Pradesh abritait 30% de l'ensemble des SHGs financés cette année là pour l'ensemble de l'Inde. En données cumulées, la place de cet Etat est encore plus importante et dépasse les 35% du total.

Néanmoins, cette forte concentration des SHGs en Andhra Pradesh dissimule, comme au niveau national, une hétérogénéité dans la distribution spatiale des groupes. Alors que pour l'année financière 2003-2004, 5% de l'ensemble des foyers comptaient une personne membre d'un SHG² pour les districts de Nalgonda, Rangareddi, Karimnagar, Nellore et Krishna, le district de Khammam, au nord de l'Etat, franchissait le cap des 25%.

Le volume des montants octroyés pour les SHGs n'est plus quelque chose d'anecdotique et dépasse 11% du total des montants octroyés par le secteur bancaire pour le district de Skikakulam et près de 7% pour le district de Mahabubnagar.

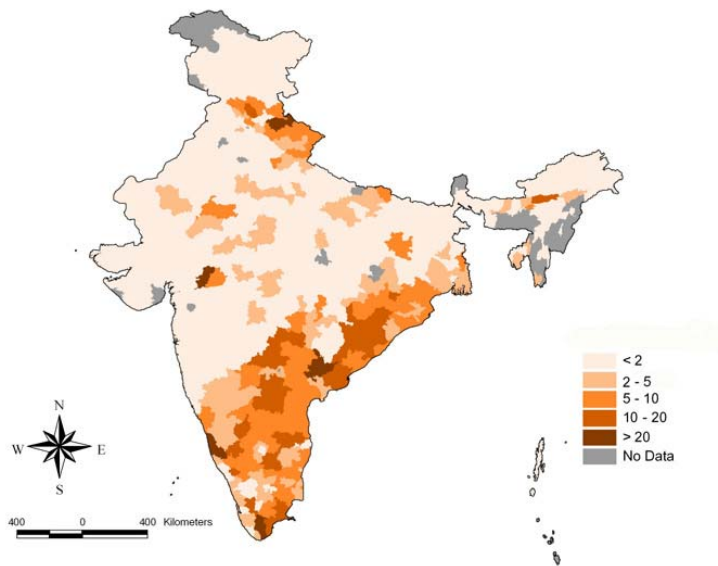
Figure 2. Répartition par districts des SHGs ayant reçu un prêt durant l'année financière 2003-2004 (un point = 50 SHGs)



Source : Fouillet Cyril, French Institute of Pondicherry, document interne.

² Ne sont comptabilisé que les SHGs ayant reçu un prêt durant l'année financière 2003-2004.

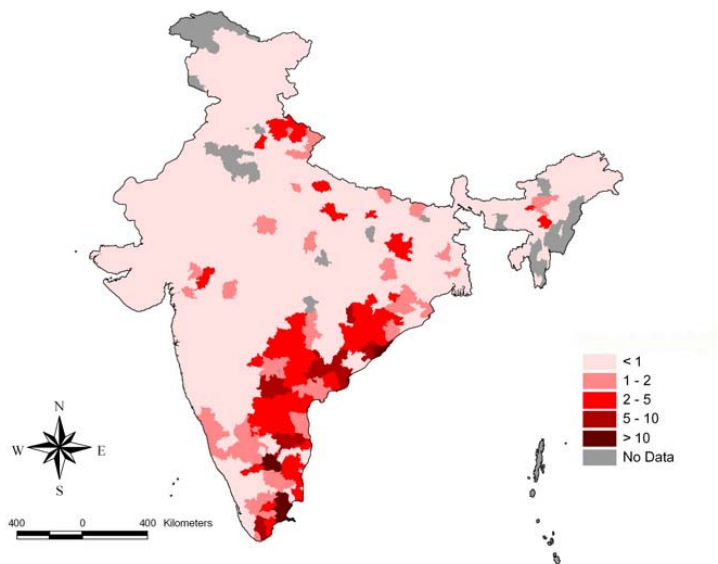
Figure 3. Proportion par districts des foyers dont un membre a participé à un SHG sur l'ensemble des ménages (Année financière 2003-2004) (%)*



Source : Fouillet Cyril, French Institute of Pondicherry, document interne.
 * Ne sont comptabilisés que les SHGs ayant reçu un prêt durant l'année financière 2003-2004.

Cette situation est également vérifiable au niveau national (Fig. 4). Pour l'année financière 2003-2004, le volume des prêts octroyés aux SHGs représentait plus de 10% du volume total des crédits octroyés par le secteur bancaire pour 5 districts indiens ; 13 districts dépassaient 5% ; une quarantaine les 3% et 111, la frontière symbolique des 1%.

Figure 4. Proportion par districts du volume total des prêts accordés aux SHGs sur le montant total des crédits du secteur bancaire (Année financière 2003-2004) (%)

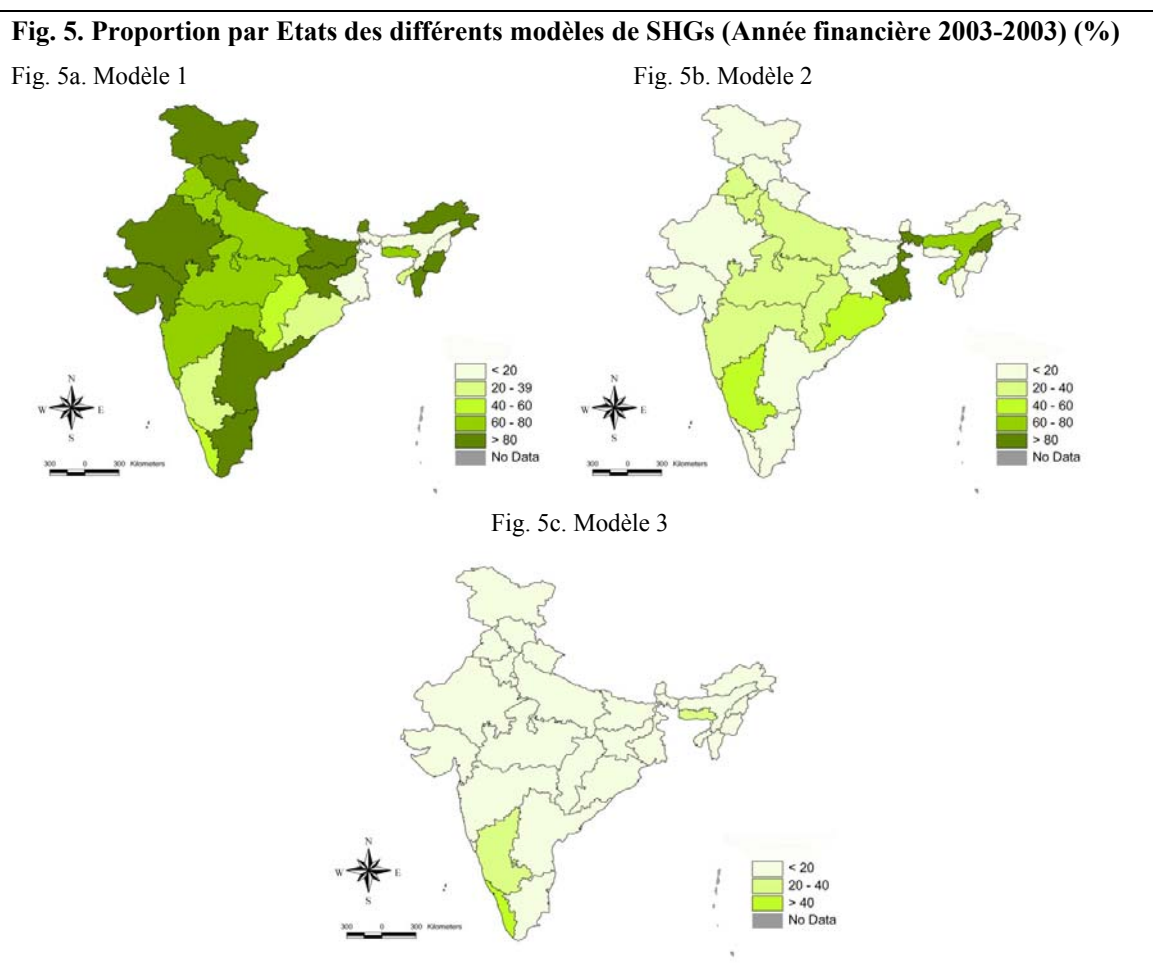


Source : Fouillet Cyril, French Institute of Pondicherry, document interne.

Le nombre d'institutions financières fournissant des prêts aux SHGs est passé de 120 en 1997 à 560 pour l'année financière 2003-2004. Sur ces 560 institutions, 48 sont des banques commerciales (27 publiques et 21 privées), 196 des Regional Rural Banks (RRBs) et 316 des banques coopératives (Dasgupta, 2001 ; Nabard, 2003).

Le nombre d'ONGs travaillant avec des SHGs a atteint le chiffre de 3 024 en 2004 alors qu'il n'était que de 718 en 2000 et 220 en 1997. Le montant des prêts bancaires octroyés à ces groupes est passé de 118 millions de roupies en 1997, à près de 29 milliards pour l'année financière 2004-2005 (580 millions d'euros), soit un rapport de 1 à 251.

Plusieurs types de liens existent entre SHGs, ONGs et banques. Ils sont au nombre de trois : le modèle 1 dans lequel la banque est la *Self-Help Promotional Institution* (SHPI), les banques y forment et accompagnent le SHG ; le modèle 2 où les ONGs sont les SHPIs et les banques fournissent directement les prêts aux groupes ; et le modèle 3 dans lequel l'ONG est à la fois le SHPI et l'intermédiaire microfinancier. Dans le modèle 3, les banques prêtent aux ONGs qui refinancent les SHGs (Fig. 5).



Le modèle 1 représentait 13% de l'ensemble des relations en 1997, 14 en 2000, 16 en 2002 et 20 en 2004. Le changement majeur réside dans l'évolution du modèle 2 et 3. Alors que la part du modèle 2 a graduellement augmenté de 1997 à 2001, passant de 45% en 1997, à 70 en 2000 et 76 en 2001, pour ensuite perdre un peu d'avance à 72% en 2004, le modèle 3 voyait ses parts dégringoler de 42% en 1997 à 16% en 2000, 9% en 2002 et 8% en 2004. Les institutions financières ont dorénavant plus de facilité à prêter et traiter avec la base des SHGs. Pour Dasgupta (2001 : 380), ceci représente un développement positif alors que nous sommes pourtant en droit de nous interroger sur les effets d'une telle pratique. Est-ce que ce modèle de financement profite

pleinement aux communautés ? Est-ce que ces institutions financières ont les compétences pour accompagner les projets des SHGs sur le long terme ?

Comme nous l'avons indiqué plus haut, il est possible d'isoler trois sortes d'institutions financières à la base du financement des SHGs ; les banques commerciales ; les Régional Rural Banks (RRBs) et les coopératives. Ces institutions financières comptaient respectivement pour, 55, 41 et 4% des SHGs en 2000 et 66, 30 et 4% du volume des crédits. Pour l'année financière 2003-2004, ces taux étaient de 49, 36 et 15% pour le nombre de SHGs, et 60, 30 et 10% pour le volume des crédits (Fig. 6). Les montants moyens des crédits octroyés par membre étaient d'environ 1 450, 860 et 1 120 roupies (29, 17 et 22 euros) respectivement en 2000 alors qu'ils étaient de 3 660, 2 520 et 2 100 (73, 50 et 42 euros) pour l'année financière 2003-2004.

Même si l'Inde avec le *SHG Linkage Programme* peut se targuer d'avoir développé le plus grand programme de microfinance au monde, les montants moyens octroyés aux membres des SHGs restent faibles. Sur l'ensemble de l'Inde, le montant moyen perçu par les membres des SHGs était d'un peu plus de 3 000 roupies (60 euros) pour l'année financière 2003-2004. Là encore, il existe une très grande hétérogénéité. Alors que ce montant était d'environ 4 500 roupies (90 euros) dans l'Etat du Tamil Nadu, de 4 250 (85 euros) en Andhra Pradesh et de 2 450 (49 euros) au Maharashtra, il n'atteignait pas les 1 300 roupies (26 euros) au Bihar, en Orissa et les 1 000 roupies (20 euros) dans l'Etat du West Bengal au nord-est du pays.

Fig. 6. Proportion par Etats des différentes institutions financières dans le mouvement des SHGs (Année financière 2003-2003) (%)

Fig. 6a. Banques commerciales

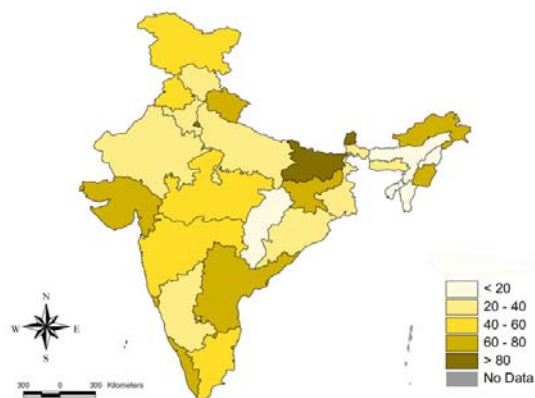


Fig. 6b. Regional Rural Banks

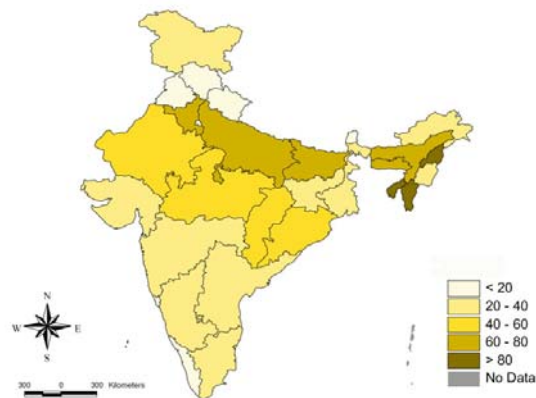
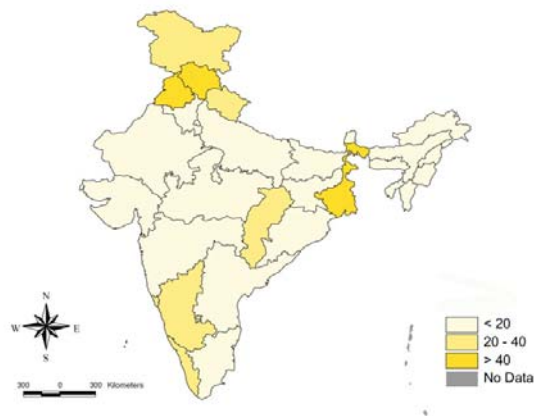


Fig. 6c. Coopératives



Conclusion

Notre conclusion s'effectuera sous forme d'un bémol apporté à nos propos.

Ce bémol concerne l'importance prise par la microfinance comme source de financement en zone rurale. Même si, comme nous le prouve nos calculs, la part des activités microfinancières dans l'activité bancaire n'est plus de l'ordre de l'anecdote, la microfinance est encore loin de faire le poids face aux prêteurs privés (*money lenders*) et aux recruteurs de main d'œuvre (*contractors*). L'argent avancé sans intérêts pour des migrations de 6 à 9 mois de travail est également une forme très développée de financement en zone rurale. Elle reste l'une des rares sources pour des financements importants à moindres frais (notamment pour les mariages).

Ensuite, en cette fin de l'année internationale du microcrédit, je ne résiste pas à l'envie de vous faire partager ce petit florilège que l'on doit aux Nations Unies et qui 'sonnait' le début d'une grande campagne de 'béatification' de la microfinance :

« Pour marquer le début de l'Année internationale du microcrédit, des microentrepreneurs du Cambodge, de la République dominicaine, de l'Indonésie, du Mexique, du Rwanda et des Etats-Unis, tous lauréats du Prix de la Microentreprise qui est coordonnée par la Harvard Business School et d'autres instituts, ont sonné l'ouverture des places boursières, de New York, à Karachi et Zurich en passant par Manille ou Maputo ». Instrumentalisation ou alliance objective ?

(<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=9454&Cr=Microcr%00E9dit&Cr1=Ann%00E9e>
Accédé le 2 novembre 2005).

Bibliographie

Adams W. A. et Fitchett D. A., (éds.) (1994), *Finance informelle dans les pays en voie de développement*, Paris : Presses Universitaires de Lyon, 394 p.

Basu Santonu (1997), 'Why institutional credit agencies are reluctant to lend to the rural poor: a theoretical analysis of the Indian rural credit market', *World Development*, Vol. 25, n°2, pp.267-280.

Dasgupta Rajaram (2001), « Working and Impat of Rural Self-Help Groups and other forms of Micro Financing », *Journal of Agricultural Economics*, vol. 56, n°3, July-September, pp. 370-386.

Dasgupta Rajaram (2005), 'Microfinance in India. Emperical Evidence, Alternative Models and Policy Imperatives', *Economic and Political Weekly*, vol. XL, n°12, pp. 1229-1237.

Fisher T., Srinam M.S., (2002) (eds.), *Beyond Micro-Credit. Putting Development Back into Micro-Finance*, Vistaar Publications, New Delhi.

Fouillet Cyril et Palier Jane (2004), Introduction de la troisième partie, 'Assessing the impact of microfinance in terms of empowerment: Issues and challenges', in Guérin I. et Palier J. (éds.), *Microfinance challenges: empowerment or disempowerment of the poor?*, Institut Français de Pondichéry, Collection Sciences Sociales, n°10, pp. 215-238.

Guérin Isabelle et Palier Jane (éds.) (2004), *Microfinance challenges: empowerment or disempowerment of the poor?*, Institut Français de Pondichéry, Collection Sciences Sociales, n°10, 384 p.

Landy Frédéric (2001), "La libéralisation économique en Inde : inflexion ou rupture?", *Revue Tiers Monde*, t. XLII, n°165, janvier-mars, pp. 9-16.

Mohan Rakesh (2004), "Agricultural Credit in India: Status, Issues and Future Agenda", *Reserve Bank Of India Bulletin*, novembre, vol. LVIII, n°11, pp. 993-1007.

Nabard (2003), *Progress of SHG – Bank Linkage in India, 2002-2003*, Mumbai, 112 p.

Nabard (2004), *Progress of SHG – Bank Linkage in India, 2003-2004*, Mumbai, 132 p.

Nair Tara S., (2001), 'Institutionalising microfinance in India: an overview of strategic issues', *Economic and Political Weekly*.

Narasimhan M., (1991), "Report of the committee on the financial system", *Technical report*, Reserve Bank of India.

Ramnachandran V. K. et Swaminathan M., (éds.) (2005), *Financial Liberalization and Rural Credit in India*, New-Delhi : Tulika Books, 365 p.

Reddy C.S. et Prakash L.B. , (2003), *Status of SHG federations in Andhra Pradesh*, SHG Federation Workshop, NIPCCD et Sa-Dhan, 28 p.

Satyamurti V., Haokip S., (2002), *Micro-finance : Concepts and Delivery Channels in India*, All India Association for Micro Enterprise Development (AIAMED), Dehli, Alternative Finance, ITDG Publishing, 22 p.

Sa-Dhan, une association indienne de lobbying pour la microfinance : http://www.sa-dhan.org/Microfinance_india.asp

Voir les données disponible pour le recensement indien de l'année 2001 sur le site : www.census.india.net

Annexe 1. Profil de l'endettement des foyers ruraux indiens

Source of debt	1993-1994	1999-2000	Variations
Government	8,3%	5,4%	-35%
Cooperative societies	7,9%	13,1%	66%
Employees	11,4%	6,9%	-39,5%
Money lenders	27,6%	31,7%	15%
Shop keepers	7,3%	7,1%	2,8%
Relatives and friends	12,4%	15,1%	21,8%
Others	6,2%	3,5%	-43,6%
Banks	18,9%	17,2%	-9%

Source : Ministry of labour rural labour enquiry report.